

ANTIDOTE

Snyupfen
Union
Syndicale
Solidaires

L'ETAU SE RESSERRE AUTOUR DE LA



SOMMAIRE

	Page
Editorial	1
Dérive autoritaire	2 – 3 – 4 - 5
Le XVII ^e congrès du SNUPFEN Solidaires	6
A Fraisans, deux visions de la forêt	7
L'écologie selon Macron	8 – 9
Les Center Parcs sont nuisibles pour la forêt	10 – 11
Brèves	12 - 13
L'agroécologie, nouvelle agriculture d'avenir ?	14 – 15 – 16 - 17
Au rendez-vous des arbres....	18 - 19
La forêt sans langue de bois	20
Un bel échange culturel	21
Fais pas ci, fais pas ça	22 - 23



Hommage : Nous dédions ce 112^{ème} numéro à notre collègue Pascal CHIAVEGATO, technicien au sein de l'UT de Champagnole et adhérent du SNU, décédé début avril. Malade depuis 2014, Pascal a continué à exercer son métier d'agent malgré les difficultés. Son décès a surpris et bouleversé ses collègues, nous leur adressons notre soutien et notre sympathie ainsi qu'à sa famille. Nous nous souviendrons de son sens de l'humour, de son professionnalisme et de son attachante personnalité.

EDITORIAL

2017 : CHAMBOULE TOUT A L'ONF

Le **chamboule-tout** est un jeu d'adresse européen datant du Moyen Âge. Le jeu consiste à viser avec une balle un empilement de boîtes qui doivent tomber du support sur lequel elles reposent. Appliqué à l'ONF, c'est toute l'organisation de l'établissement qui est secouée. Et malheureusement, les viseurs ne ratent pas leur cible.

Le premier chamboulement, à savoir les fusions de régions, pas encore assimilées, la parution de la note sur l'évolution des métiers promet une remise en cause profonde des missions imparties aux personnels de terrain. Un petit conseil, cherchez sur EUREKA (moteur de recherche ONF), l'instruction 16 T 88, il y est écrit Révolution des métiers de l'ONF. Malin et perspicace, d'ajouter un R majuscule devant l'objet de la note. Cette instruction et la note d'application qui l'accompagne vont bel et bien modifier en profondeur le métier d'agent patrimonial. Toutes mes excuses, on ne doit plus parler d'agent patrimonial mais de technicien forestier patrimonial.

Une véritable révolution en effet : certains TFT seront spécialisés, d'autres ne le seront pas, un appui aux UT sera apporté par l'agence Travaux. Les missions qui pourront faire l'objet d'une spécialisation toucheront le BOIS à travers la production de bois façonnés, l'AMENAGEMENT par leur réalisation et les ACTIVITES CONVENTIONNELLES à travers leur développement. Spécialisé, oui mais pas au-delà de 50 % pour préserver les collectifs de travail. Ouf, nous voilà rassurés, ils ont le souci du collectif. Mais alors, pourquoi en même temps tout mettre en place pour le faire voler en éclat : spécialisation, classement de postes, mérite....

Diffusée sans être passée devant les instances représentatives (CTT, CHS), cette note va être déployée dans les territoires avec un calendrier restreint : mai-juin lancement du projet en codir DT, septembre-octobre, analyses de besoins-cibles par agence, octobre-novembre validation Codir DT et filières-métiers.

Resterons-nous sans agir devant une modification si profonde de notre paysage professionnel ? Le SNUPFEN Solidaires réuni en congrès a voté la motion d'actualité suivante :

« Le congrès du SNUPFEN Solidaires réuni le 2 juin 2017 à Storckensohn alerte les ministères de tutelle de l'ONF sur les conséquences de la nouvelle organisation imposée par la direction générale. La note de service 17G2023 concernant l'évolution des métiers de terrain va déstabiliser les collectifs de travail alors que tous les rapports réalisés ces dernières années préconisent au contraire la stabilité de l'organisation. De surcroît les instances dans lesquelles siègent les représentants des personnels (CTC et CCHSCT) n'ont fait l'objet d'aucune consultation contrairement à ce que prévoient les textes en vigueur. Le Congrès du Snupfen Solidaires demande l'abrogation de cette note de service qui menace la santé des personnels ».

Nous comptons également sur vous pour agir prochainement.



Avant de vous souhaiter de bonnes vacances estivales, nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée à travers vos votes. Ensemble, nous continuerons à défendre la forêt, nos métiers et nos idéaux.

Véronique BARRALON

DERIVE AUTORITAIRE

La trilogie en cours au sein de l'ONF, œuvre de la Direction, n'a rien à voir avec celle du cinéaste Kieslowski qui avait décliné dans ses films les trois couleurs du drapeau français et les trois valeurs qui lui sont attachées : liberté, égalité, fraternité.

Maîtrise de la com, recadrage de l'expression syndicale et enfin durcissement de la discipline sont les trois volets d'une mise au pas de notre établissement, d'un muselage de son personnel. « Taisez-vous, sinon je sanctionne ! » semble nous dire un pouvoir de plus en plus poutinien ou ce qu'a pu dire il y a un siècle, aux Poilus, le sinistre général Nivelles.

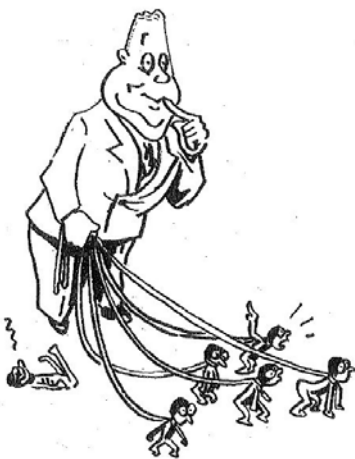
La censure de la chanson de Craonne

Avril 1917, le général Nivelles, dit «le boucher», artilleur de formation, peu réputé pour sa finesse stratégique, lançait l'offensive du chemin des Dames. Pour venir à bout des lignes allemandes, il compte sur le nombre. Sur le plateau, les troupes du Kaiser ont établi une véritable forteresse au pied de laquelle les soldats « bleu horizon » viendront s'amonceler en tas de cadavres. Au lieu de la percée de 10 km promise par Nivelles, les troupes françaises n'avancent que de 500 m. En 10 jours, ce sont 30 000 hommes qui tombent. Malgré les pertes d'avril, Nivelles ne cesse de donner l'ordre de repartir à l'assaut. A l'arrière, lors de leurs brefs moments de répit, les Poilus, épuisés et conscients de l'inutilité de leur sacrifice, se rebiffent. Plus question d'aller se faire trouer la peau pour rien : ils refusent de remonter au front. Pour l'armée, c'est un refus d'obéissance ou une mutinerie. Dans le deuxième cas, c'est le peloton d'exécution.

Un texte symbolise cette période d'exaspération, la fameuse « Chanson de Craonne » dont les paroles sont sans ambiguïté : « Adieu la vie, adieu l'amour, adieu toutes les femmes. C'est bien fini, c'est pour toujours, de cette guerre infâme. C'est à Craonne, sur le plateau qu'on doit laisser sa peau ». Et puis plus loin : « Ceux qu'on le pognon, ceux-là reviendront. Car c'est pour eux qu'on crève. Mais c'est fini, nous les truffions, on va se mettre en grève. »

Cette rengaine jugée suffisamment antimilitariste, pacifiste mais également subversive a été interdite d'antenne jusqu'en 1974 !

Restriction de la liberté d'expression à l'ONF



Un siècle plus tard, le 29 mars 2017, les généraux de l'ONF établissent une note de service dans laquelle ils cadrent la liberté d'expression, notamment syndicale et fixent les sanctions en cas d'écart à la règle qu'ils ont eux-mêmes fixée. L'étau se resserre autour de la liberté d'expression avec son cortège d'intimidation et de censures.

Petit florilège de la NDS-17G-2011 : « le droit du travail et celui de la fonction publique reconnaissent tous deux le droit d'expression individuel ou collectif au sein de l'entreprise ou de l'Administration. Les salariés et agents de l'ONF bénéficient de ce droit qui s'étend à la critique loyale des décisions des managers, de la Direction générale, du Conseil d'Administration (tiens, tiens).

Les représentants du personnel, des organisations syndicales (tiens, pourquoi sont-ils cités ?) assurent la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnels de l'Etablissement. A ce titre, les agents et salariés

investis de fonctions de représentation disposent d'une plus grande liberté d'expression dans le cadre de leur mandat, cohérente avec la protection dont ils bénéficient.

Cette précieuse liberté d'expression, qu'elle soit individuelle ou collective, n'est pas sans limite, comme dans tout collectif de travail (souligné dans le texte).

L'abus peut et doit être sanctionné (voilà la réponse à la question posée plus haut).

Ainsi les propos ou caricatures menaçants, outrageants, injurieux ou diffamatoires excèdent l'exercice normal de la liberté d'expression, y compris syndicale (comme par hasard), et justifient, par leurs excès, tant des actions civiles et disciplinaires que des poursuites pénales.

L'Office national des forêts n'est pas à l'écart de telles dérives. Des écrits insupportables ont récemment visé des cadres (l'encadrement vraiment ?) avec des mots ou des images inacceptables ».

Enfin, s'adressant toujours aux cadres qui seraient agressés lors d'une réunion par un collègue ou tiens, comme par hasard par un représentant du personnel, la NDS précise que « si vous avez été clairement menacé ou simplement attaqué ad hominem, vous-même ou l'un de vos collaborateurs, présent ou non, dans des termes déshonorants vous devez immédiatement mettre fin à l'entretien ou à la réunion et en informer votre hiérarchie ainsi que le juriste et le chef de service territorial des ressources humaines (souligné dans le texte) qui analyseront avec vous et de concert avec les directions centrales, au cas par cas, les suites nécessaires à donner. Il est indispensable que vous vous préserviez contre les agressions, fussent-elles simplement verbales ».



Arrêtons-là, pas besoin d'en lire davantage pour comprendre que la note de service est très orientée. Il y a d'un côté de gentils managers, cadres qui prennent des décisions pour le bien de l'entreprise et de l'autre les méchants syndicalistes, représentants du personnel qui seraient responsables d'écrits insupportables, de caricatures menaçantes, outrageantes et qu'il convient de cadrer. Si la critique n'est pas loyale, des actions civiles et disciplinaires ainsi que des poursuites pénales seront engagées par la DRH avec l'appui du service juridique.

Le but est clairement d'affaiblir une opposition que la DG n'a jamais supportée.

Quand y-a-t-il excès ?

Les syndicats disposent pour l'accomplissement de leurs missions d'une liberté d'expression étendue qui résulte d'une loi du 26 octobre 1982 inscrite dans le Code du travail. Le principe de liberté y est affirmé, sous la seule réserve des infractions de presse que sont l'injure et la diffamation au sens de la loi du 29 juillet 1881.

L'article 29 de cette loi définit la diffamation comme « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé ». Il faut donc qu'un fait précis soit allégué, qu'une personne identifiée soit mise en cause et qu'une atteinte à son honneur ou à sa considération soit établie. L'injure y est définie comme « toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ». L'injure se distingue de la diffamation en ce qu'elle ne repose pas sur un fait dont la réalité peut-être démontrée ou discutée, mais sur une expression en elle-même outrageante.

Des propos peuvent, bien que diffamatoires, être dépourvus de tout caractère fautif, dès lors que leur auteur démontre soit sa bonne foi (qui écarte l'intention de nuire présumée) soit l'exactitude des faits allégués, les deux étant distincts.

La bonne foi constitue un fait justificatif dont la jurisprudence a dégagé les critères : légitimité du but poursuivi, absence d'animosité personnelle, prudence et mesure dans l'expression, sérieux de l'enquête.

L'importance du climat social

En matière syndicale, l'appréciation du caractère injurieux ou diffamatoire suppose la prise en compte en premier lieu du contexte syndical. En effet, toute organisation syndicale dispose de par sa qualité, en toutes circonstances, d'un libre droit de la critique des décisions de l'employeur et des conditions de travail.

En second lieu, il faut tenir compte du contexte social : en période de crise, comme c'est le cas à l'ONF depuis plus de quinze ans (PPO puis COP), l'expression peut-être d'autant plus tranchée, incisive, que le conflit est marqué.

Comme l'a souligné la chambre criminelle de la Cour de cassation « le langage syndical justifie la tolérance de certains excès à la mesure des tensions nées de conflits sociaux ou de la violence qui parfois sous-tend les relations de travail » (10 mai 2005).

Pour analyser la polémique syndicale les juges étudient minutieusement le contexte syndical et social. Le contexte social est apprécié au regard de l'entreprise. Par exemple, le 15 janvier 2008, le TGI de Bobigny a jugé que si le tract imputant à l'employeur des faits de « *harcèlement anti-syndical* » et de « *machinations pour licencier les syndicalistes* » était diffamatoire, la bonne foi des auteurs doit être retenue, compte tenu du contexte social particulièrement exacerbé et délétère lié à la répétition du contentieux entre l'employeur et les syndicalistes » de sorte que le syndicat pouvait, sans excéder la limite de la polémique syndicale, exercer son droit de libre critique et tenir des propos, certes critiques et durs sur les agissements de l'employeur, mais s'inscrivant directement dans le conflit en cours. Le contexte social a conduit à considérer que la polémique syndicale n'a pas été excédée.

Le contexte syndical est apprécié objectivement. Le 25 février 2009, le TGI de ST Etienne a ainsi estimé que respectait les limites de la liberté d'expression syndicale, le tract faisant état « *d'injustices, d'exploitation de l'homme, de discrimination syndicale à outrance, de droits bafoués* ». Bien que critique et polémique et même caractérisé par son agressivité, le tribunal a dit que le tract participait d'un combat syndical aigu et contenait une phraséologie syndicale traditionnelle et des slogans habituels dans un conflit social. Le droit de libre critique, indépendamment du contexte social, a été déterminant dans l'appréciation des juges.



La menace de la sanction



Histoire de faire peur, la note de service aborde dans sa seconde partie, la question des sanctions. Qui ne sont pas légères. En effet, elles peuvent aller de 38 euros à 45 000 euros, et en cas d'injure ou de diffamation publique aggravée, de 6 à 12 mois d'emprisonnement. A cela s'ajoute l'indemnisation du préjudice subi, n'oublie pas de compléter la Direction.

Le 7 avril 2017, elle s'est illustrée en infligeant une autre sanction, à savoir un déplacement d'office à un collègue TFT, coupable selon elle d'avoir, entre autres, « *produit des écrits irrespectueux et déplacés envers sa hiérarchie* » (voir NDS-17-PF-223). Et puis, une instruction sur le nouveau processus disciplinaire, rejetée en bloc par les organisations syndicales, est dans les tuyaux. L'étau se resserre.

L'arroseur arrosé

Il ne faudrait pas oublier que l'employeur peut aussi se rendre coupable d'injure dans le cadre d'une communication écrite ou orale, ou à l'occasion de propos tenus lors d'une réunion des instances représentatives du personnel. Sa responsabilité pénale et civile peut être engagée.

Coupable d'un climat social délétère, la Direction n'a aucune leçon à donner, aucune menace à proférer. C'est elle, qui en jetant de l'huile sur le feu, provoque des réactions d'exaspération.



Références bibliographiques :

- L'hebdo « Entreprises et carrières », les cahiers Lamy du CE, N° 108 du 10/2011
- Génération Forêts : infos du 12/04/17
- Antidote n°103 de mars 2015 : article « *Liberté d'expression et droit à la satire* »
- NDS-17-G-2011 du 29/03/17 : exercice de la liberté d'expression
- NDS-17-PF-223 du 7/04/17 : sanction disciplinaire

LE 17^{ème} CONGRES du SNUPFEN-SOLIDAIRES

Storckensohn, village blotti dans un petit vallon au pied du Chauvelin, commune du parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le centre d'hébergement « le Torrent » a accueilli du 29 mai au 2 juin les congressistes du SNUPFEN Solidaires. La réputation alsacienne n'a pas été démentie : accueil chaleureux, convivialité. Les spécialités alsaciennes ont été mises à la carte des menus, bretzel, choucroute, baeckeoffe ont ravis les papilles des participants.

Apprentissage démocratique

La délégation franc-comtoise était composée de 4 membres et pour deux d'entre eux c'était la « première fois ». Et comme toute première fois, il était important qu'elle fut réussie. C'est avec plaisir que nous pouvons vous certifier que l'initiation leur donna satisfaction. Ils sont prêts à repartir, fort de leur expérience, dans 4 années pour un nouvel exercice. Exercice de démocratie par excellence selon leur témoignage. Débattre sur des amendements proposés par les régions, tendre sur une écriture qui emporte le consensus sont des actes de démocratie. Pour y arriver, il faut faire preuve d'écoute, d'analyse, accepter d'autres positions mais aussi savoir expliquer, justifier son point de vue et l'étayer. Travailler, prendre le temps de la réflexion, décortiquer les textes pour en extraire la substantifique moelle c'est la raison d'être d'un congrès. Il en résulte des textes qui seront pour les quatre années à venir le socle de notre combat syndical. Une semaine de concertation et de concentration en valait bien la chandelle.

Un bon bilan

Le congrès commence toujours par un bilan des années écoulées : pour reprendre les conclusions de notre secrétaire général préféré « on a bien bossé ». Autosatisfaction ou réel constat ? Les régions, les unes après les autres déroulent les actions menées pendant cette mandature, et effectivement, le SNU peut être satisfait : vie syndicale active, collectif SOS Forêts crée ici et là, actions bâchage de la Tour, rencontres UT, boycott des intérim... et syndicalisation renouvelée.

Au congrès, des syndicalistes du Burkina, et cette année de Côte d'Ivoire témoignent de la déforestation de leur pays, due à l'industrie, à l'orpaillage. En Côte d'Ivoire, la forêt est passée de 16 millions d'ha en 1960 à 2 millions d'ha aujourd'hui dont s'occupent 4 000 forestiers. En 2015 une unité spéciale de 11 agents est dépêchée sur l'ensemble des réserves naturelles et y découvre une corruption spectaculaire. Témoignage poignant de notre homologue ivoirien. Les risques encourus par les syndicalistes qui dénoncent une telle situation sont énormes. Profitons de notre pouvoir syndical, même s'il tend à être bafoué pour dénoncer de telles pratiques qui mettent ainsi en péril l'avenir de notre planète.

Elections

Le congrès se termine toujours par l'élection d'un nouveau bureau national : pour ces 4 années à venir ce sont 13 membres qui constitueront le nouveau BN. Philippe Berger laisse la place à un autre Philippe, Philippe Canal et la Franche-Comté laisse la place à la Bourgogne (quoique maintenant nous sommes unis pour le meilleur et pour le pire). Merci à Philippe pour toutes ces années de bons et loyaux services, et bon courage au nouvel élu.

Le congrès c'est aussi l'occasion de vivre des moments conviviaux : dégustation des spécialités régionales apportées par les congressistes. Les soirées durent tard dans la nuit et sont syndicalement enrichissantes et très riches en gélothérapie (thérapie par le rire).

Une semaine riche : en protéines, en réflexion, en décision, en partage et en ressource.

Vive ce 17^{ème} congrès et longue vie au SNUPFEN-Solidaires et à son exemplaire vie démocratique.



A FRAISANS, DEUX VISIONS DIFFERENTES DE LA FORET

Malgré l'absence du DG à Fraisans, la direction a présenté son projet d'évolution des métiers de forestiers de terrain. Le SNU a dénoncé, à cette occasion, ce qui s'apparente à une marche forcée vers la privatisation de l'ONF.

Les forestiers, au charbon !

Après un voyage animé par les dernières nouvelles et rumeurs, nous arrivons sur le site champêtre du séminaire : une ancienne forge rénovée en salle de spectacle.

Un « bois » de drapeaux du SNU est déjà en place et le soleil aussi.

Séminaristes (!) et grévistes se saluent cordialement au passage du piquet de grève. On voit vite de quel côté sont les envieux !

C'est aussi l'occasion de boire un café et de se retrouver.

Nous nous dirigeons ensuite vers la salle du séminaire, où le SNU nous fait une lecture magistrale de son texte. Voilà un bon préambule pour commencer la journée des uns et des autres !

L'intervention est très applaudie, y compris par une partie des cadres. Saluons le courage de ceux-là.

Nous laissons ensuite nos collègues recevoir la bonne parole.

Un tournoi médiéval est ensuite improvisé sous les fenêtres de la salle, histoire de se détendre et de rigoler un peu.

A l'ombre d'un arbre remarquable

Une assemblée générale se déroule sous un gros platane. Saint Louis revient, ils sont devenus fous ! Chacun fait part des démarches, difficultés et succès rencontrés dans notre opposition au travail des ouvriers forestiers en UT. Tout le monde est conscient que céder à cette injonction, c'est aller à la privatisation rapide de l'ONF. Pour autant, on voit bien à travers certains témoignages que des collègues se cachent la tête dans le sable, ne voulant y voir qu'un moyen d'alléger leurs charges de travail. Voire une solution pour se débarrasser de tâches considérées comme fastidieuses, pénibles ou fatigantes.

Quel manque de respect pour nos collègues ouvriers.

Rappelons-nous encore une fois : nos collègues ouvriers ont leur travail et leurs métiers. Ils ne sont pas plus ou moins nobles que les nôtres. Mélanger les cartes n'aboutira qu'à une perte de sens pour chacun. Et c'est justement ce qui est voulu. Cette perte de sens rend les gens malléables et corvéables à merci.

Ne tombons pas dans ce piège. S'il y a trop de travail, laissons-en de côté. Ce sera plus efficace pour maintenir l'emploi. Si certains ouvriers veulent changer de métier, que la direction élargisse les modalités d'accès des ouvriers forestiers aux postes de garde forestier. Si on veut réellement répondre à la pénibilité, regardons plutôt du côté des conditions de travail et des carrières.

Ne soyons pas les dupes consentantes de la destruction de nos métiers.



Echanges conviviaux

L'heure ayant bien avancée, nous avons ensuite pique-niqué sur l'herbe, rejoint par quelques sympathisant (e)s du séminaire.

Comme toujours le repas est l'occasion d'échanges très riches en nourritures intellectuelles et aussi de quelques boissons ...Un syndicat c'est aussi ça, organiser de temps en temps des rencontres entre forestiers comme celle-là.

L'ÉCOLOGIE SELON MACRON

De nombreux commentaires médiatiques après le premier tour de l'élection présidentielle nous ont affirmé que les français ont eu le choix entre pour ou contre l'Europe. C'était oublier la présence d'un parti xénophobe, mais passons... Pour nous forestiers, la mauvaise nouvelle a été la disparition de la question écologique après le premier tour.

Faire du vieux avec du neuf

Les français ont en effet placé au sommet de l'Elysée le VRP de la croissance. Dont acte, c'est la démocratie.

Ah c'est sûr, la belle gueule, le parler propre, pas un mot plus haut que l'autre, surtout ne rien dire, ça compte. Nous faire le coup de la nouveauté à longueur d'antenne, ça fini par rentrer dans les têtes. Mais c'est oublier bien vite que si sa frimousse est nouvelle, ses idées sont vieilles comme Attali. Les deux sont copains comme cochons, au moins depuis 2007, date à laquelle Sarkozy avait demandé à Attali de mettre en place une *commission sur la libération de la croissance française*. Macron était alors le rapporteur de ce document.

Ecologie ! Où es-tu ?

Si Macron ne parle pas d'écologie ce n'est pas par bête omission c'est simplement qu'il n'a aucune ambition à ce sujet, sûrement que c'est une idée héritée de 68 avec son lot de babas cools aux cheveux longs.

Toutes ou presque des propositions faites sont reprises du quinquennat dernier sans volonté d'aller plus loin. Sur le nucléaire, il y est favorable, il va fermer Fessenheim et après on verra. Sur les gaz de schistes et les OGM, interdiction tenue mais la recherche doit avancer (si on cherche c'est sûrement en vue d'une autorisation future). Sur le volet agricole, il confirme l'arrêt des néocotinoïdes d'ici 2020, mais pas plus tôt faut pas déconner, les abeilles pourront attendre. Il poursuit l'objectif qu'il y ait dans les cantines scolaires 50% de produits issus de l'agriculture biologique, de circuits courts ou écologiques (le bio n'est pas écologique ?). Je vous épargne le reste.



Nous voilà bien loin des enjeux de notre temps.

L'Ecologie ça commence à bien suffire

Il y a le Macron qui fait un programme, et il y a le Macron qui agit et qui donne en 2015 l'autorisation d'extraire 250 000 tonnes de sables dans l'océan à proximité de la réserve naturelle des 7 îles. Décision qui bouleversera à jamais le milieu et les zones de pêches. Mais d'après lui et ses tristes sbires « *Les études concluent avec suffisamment de certitude l'absence d'impact significatif sur l'environnement* ». Ah bon. Le *significatif* a sûrement son importance...

Le macron qui agit, se mobilise pour un projet de mine en Guyane. Il y aurait 155 tonnes d'or à récupérer, c'est-à-dire 460 millions de tonnes de roche à broyer en faisant une petite tranchelette de 2,5 km de long, 800 m de large et 250 m de profond, sans compter les accès routiers, électriques... Macron s'est même rendu sur place pour vanter l'excellence du projet et affirmer que « *la Colombus Gold (l'industriel qui refilera le projet à la Nordgold) est l'un des fers de lance de la mine responsable* ».

Macron n'a sûrement pas lu le rapport de l'ONG Suisse Action de carême, qui dit ceci : « *Les sociétés minières présentes au Burkina Faso, en l'occurrence Iamgold, Nordgold et Amara Mining, ont une grande responsabilité dans les violations des droits humains exposés.* »



Voilà donc la mine responsable selon Macron.

Au fait, Attali siège au comité consultatif de la Colombus Gold. Fallait-il lire mine responsable ou candidat loyal ?

La forêt attendra

Pas besoin de réfléchir beaucoup, pour imaginer que la forêt ne représente aux yeux du plus jeune président de la république française, qu'un tas de bois à valoriser, selon les doux remèdes préconisés par la FNB présidée par monsieur SIAT.

Et ce n'est pas notre président de CA (J.Y Caullet) qui va nous dire le contraire puisqu'il a rejoint Macron en janvier dernier...

Qua va-t-il pouvoir nous dire quand viendra la saison des suppressions de postes ? Mystère et je n'ai pas hâte de connaître la réponse.



LES CENTER PARCS SONT NUISIBLES POUR LA FORET

Center parcs, ses cottages « situés au cœur d'une nature époustouflante », son Aqua Mundo « véritable univers aquatique tropical » sont les arguments massus mis en avant pour faire rêver les milliers de touristes qui déferlent chaque année dans ses « domaines ».

Évidemment la réalité est bien éloignée de la publicité. De la nature époustouflante il ne reste qu'un reliquat de forêt aseptisée, une ambiance « tropicale » factice au relent chloré et des milliers de personnes agglutinées dans un endroit où tout est fait pour qu'elles restent captives et surtout qu'elles consomment, sans avoir à se déplacer hors du « domaine ».

Nous ne nous attarderons pas ici sur les nombreux et graves problèmes liés à l'alimentation en eau, la gestion des déchets, les financements publics, les emplois précaires ou la situation financière du gestionnaire qui entachent systématiquement ce genre d'entreprise, mais nous allons nous attacher à démontrer en quoi center parc est une nuisance pour la forêt et pour l'intérêt général.

Le sol et les arbres

En aménageant des accès, en installant des cottages, restaurant et bulle tropicale on artificialise inmanquablement le sol. Les zones non artificialisées seront par ailleurs tassées par le piétinement des milliers de visiteurs. La vie du sol sera soit anéantie soit considérablement affectée par ce projet. Un sol vivant est peuplé d'un nombre important de micro-organismes, dont l'activité régénératrice a pour effet corollaire de fissurer physiquement le sol, lui procurant ainsi sa capacité d'absorption et de filtre de l'eau. De nombreuses relations symbiotiques ont lieu au niveau des racines des arbres et sont nécessaires pour leur bon développement. En bétonnant on annihile purement et simplement toute vie du sol, son rôle dans le cycle de l'eau et dans la santé des arbres.

Avec le déboisement, des lisières vont apparaître en dehors du parc et les arbres maintenus dans l'enceinte seront isolés : les forestiers connaissent bien l'effet désastreux de l'action du vent, du soleil sur les arbres brutalement exposés aux intempéries : déracinement, dépérissement et mort...le risque écologique avec le risque d'accident en prime.



La multifonctionnalité

Le SNUPFEN milite pour que la multifonctionnalité des forêts soit systématiquement prise en compte (protection, environnement, production et loisirs).

Heureusement, à ce jour les forêts de protection sont encore totalement épargnées par ce genre de nuisance. Mais les récentes tentatives de dérogation à ce statut de protection démontrent que la vigilance doit rester entière.

D'un point de vue environnemental le reliquat de forêt subsistant dans un « domaine » center parcs n'a plus grand intérêt. En effet, le sous-étage est systématiquement supprimé afin que les touristes puissent « profiter » d'un milieu relativement ouvert dans lequel ils peuvent circuler librement (les ronces ça pique !) et le piétinement ne manque pas de faire disparaître une grosse partie des plantes qui peuplent naturellement le sol forestier. Tous les arbres à cavité ou morts qui sont des habitats essentiels pour de nombreux oiseaux et insectes sont systématiquement supprimés, la faune n'a plus sa place sur le site qui est totalement « bouclé » et les animaux subissent en permanence les nuisances sonores et lumineuses induites. Si on rajoute à cela la pollution de l'air liée à l'augmentation de la circulation automobile on se rend vite compte que l'équilibre écosystémique de la forêt est rompu.

Évidemment la fonction de production disparaît également, tous les touristes, forcément grands amoureux de la nature, ne manqueraient pas de pousser des hauts cris au moindre arbre coupé (ce qui est assez ironique d'ailleurs).

Ne reste plus que la fonction de loisirs qui pour le coup est poussée à l'extrême au point de faire disparaître toutes les autres.

Privatisation de forêt publique

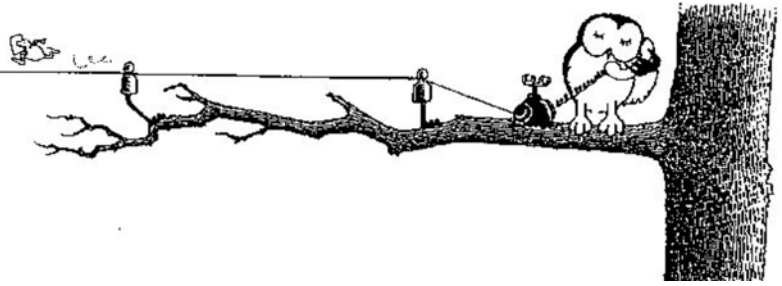
Bien souvent les projets de center parcs se situent dans des forêts publiques. Forêts qui comme leur nom l'indique sont des biens communs réputés pouvoir bénéficier à tout le monde. En effet, leur gestion est entièrement financée par des fonds publics. Donc chaque citoyen en payant des impôts et des taxes participe indirectement au financement de la gestion forestière publique. Quand center parc s'installe, la forêt est privatisée du jour au lendemain, son accès devient payant et tous les investissements qui ont été réalisés dans cette forêt pour son avenir (plantations, travaux sylvicoles, plans de gestion menés par l'ONF...) sont soit anéantis, soit récupérés au bénéfice d'une entreprise privée.

Si l'on ajoute à cet aspect financier le désordre écologique provoqué, on peut conclure que dans cette affaire, un bien commun est sacrifié uniquement pour le bénéfice de quelques-uns.

Dans ces conditions, le SNUPFEN en tant que défenseur de la forêt en général et de celle de Poligny en particulier, se doit logiquement de soutenir les opposants à ce projet de Center parc.



BREVES



 **Catimini** : pour s'inscrire aux examens professionnels cette année, il fallait passer son temps sur l'ordi et guetter tous les bulletins du siège de notre (Bon) ami Thierry. Noyée au milieu de 14 autres notes de service, la NDS 17 P 169 du 14/02/17 a été diffusée dans le bulletin de la semaine 7, c'est-à-dire au cœur de l'hiver quand les forestiers travaillent à fond sur le terrain. Sans aucune pub, elle est passée inaperçue. Moins de monde, moins de frais pour organiser le concours (et la garantie de récompenser des bureaucrates). Après le fiasco de 2016, il fallait revenir à davantage de confidentialité.



 **Culture d'entreprise** : dans une période d'austérité où chaque dépense compte, la DG organise une grande messe à St-Denis pour accueillir quelques 300 nouveaux arrivants. Deux jours durant, de sinistres managers, très bien rémunérés, vont leur apprendre ce qu'est le nouvel esprit de l'établissement : mercantilisme, communication, image de marque... Du vent !

 **Sommeil végétatif** : à Fraisans, un cadre de l'assemblée, à l'évocation des communes qui amputent des EA, prend la parole : « *je trouve dommage que l'on n'arrive pas à mobiliser tout ce bois qui dort en forêt.* » Voilà une drôle de perception de ce qu'est l'écosystème forestier. Nous ne savions pas qu'un arbre avant d'être coupé passait sa vie à dormir et qu'il ne s'éveillait que quand il entraînait dans un circuit commercial. Ce sont encore les ravages de la spécialisation des services qui amènent à ce genre d'insulte à la forêt.

 **Coup d'arrêt à Gardanne** : Le TA de Marseille a annulé le 8 juin l'autorisation d'exploitation de la plus grande centrale de biomasse de France, à Gardanne. Il a estimé que son exploitant n'avait pas suffisamment évalué son impact sur les forêts du Sud-Est. L'étude n'a porté que sur un périmètre de 3 kms autour de l'installation, alors que la centrale prévoit de brûler du bois coupé dans un rayon de plusieurs centaines de kms. L'impact des rotations de camions qui alimenteront le site et la pollution atmosphérique (particules fines, dioxines, CO2) ont été également insuffisamment pris en compte. Belle victoire pour le collectif d'opposants dont le SNU.



 **Dernière minute.** La Préfecture des Bouches du Rhône accorde un sursis de 9 mois à l'énergéticien ... A suivre.

 **No man's land** : Bien qu'ayant lourdement investi dans le campus il y a 10 ans, l'ONF abandonne ce site de formation historique. Le Grand Nancy réfléchit à sa mutation. Recherche, formation scientifique sont les options de conversion envisagées par les politiques locaux qui interpellent notre DG. Mais ce dernier reste étonnement silencieux. Non seulement, il en espérait 5 millions d'euros et doit se rendre compte que c'est loin du prix du marché, mais en plus il découvre que la formation hors campus, à Nancy même, coûte très cher.



 **Nettoyage à sec** : c'est l'heure de la retraite pour un cadre franc-comtois et le moment de rendre le VA qui lui est attribué. Ne voulant pas se salir les mains et perdre son temps à une tâche secondaire pour lui, il fait appel à une boîte locale au nettoyage écologique sans eau pour rendre le VA rutilant. Coût de la prestation : 96 euros TTC. Les économies, c'est pour les subordonnés

 **Le commerce à la pointe.** Une agence plus forte que les autres publie le bilan financier des contrats dans son compte-rendu de CODIR. Petit détail, les bois ne sont pas encore tous vendus. Nostradamus sors d'ici.



 **Stagiaires.** Saviez-vous que lors de votre 1^{ère} affectation à l'ONF votre cotisation syndicale au SNPFEN était réduite de 50 % la 1^{ère} année ? Pareil pour les retraités, mais cette fois à vie. Et pour tous elle est déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66 % du montant.

 **Sécheresse.** De juillet 2016 à avril 2017 il est tombé en moyenne 453 mm de pluie sur notre pays. La moyenne habituelle est de 647 mm. « La sécheresse, selon le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BREM) s'installe en profondeur ».



 **Pas bon la bombe.** Une enquête peinture réalisée auprès de 1129 collègues de terrain, et discrètement dévoilée entre Noël et jour de l'an nous apprend qu'elle provoque maux de tête chez 66% d'entre nous, des problèmes respiratoires chez 25% et provoque la nausée chez 23%. En moyenne 50 bombes de peinture sont utilisées tous les ans. Les collègues lorrains testent un projet alternatif de désignation et une dotation serait prévue en 2018/2019. En attendant, bonjour les dégâts...

 **Forestiers solidaires.** Invités au congrès du SNU des militants des Eaux et Forêts d'Afrique de l'Ouest nous ont livré de précieux témoignages de leurs combats pour les forêts. Passées de 12 à 2 millions celles de la Côte d'Ivoire continuent à être remplacées par des plantations de café et de cacao destinés à l'exportation. Le climat régional se détraque et précipite l'avancée du désert au Mali, au Niger au Burkina Faso. Au péril de leur vie, nos collègues forestiers défendent celle de tous.

 **Petits joueurs.** A Fraisans, après lecture de leur déclaration, les grévistes du SNU se sont retirés et ont invité les cadres à venir partager le casse-croûte dans l'herbe le midi. A peine étaient-ils sortis que la Direction, craignant leur retour, a fermé à clé les portes de la salle. Du coup, il fallait passer par les cuisines pour aller aux toilettes !

 **Désarmant.** Que ce soit lors des réceptions contradictoires dans le cadre de contrats, de réunions sur le terrain pour discuter de remise en état de coupes, d'évaluation de dégâts, de pénalité, l'agent responsable est souvent très surpris de constater que le représentant du Service Bois prend souvent la défense de l'acheteur.

 **Elle est partie ...** Ce n'était pas un poisson d'avril, la DRH a bien fini par quitter la région. C'est sans doute pour ne pas nous faire de peine qu'elle est partie sur la pointe des pieds sans envoyer un message aux personnels. Et oui, même les meilleures choses ont une fin !



 **Hérésie.** Entendu en FOP sur le traitement irrégulier « la futaie irrégulière feuillue n'existe » . Après tout, certains ont cru longtemps que la terre était plate.

L'AGROÉCOLOGIE, NOUVELLE AGRICULTURE D'AVENIR ?

Exemple des missions environnementales au Togo

Parmi les tâches dont j'ai eu la charge, lors de ma mission humanitaire au Togo, il m'a été demandé de sensibiliser les agriculteurs à l'agroécologie, en utilisant des exemples concrets et démonstratifs. Ma première tâche a été de savoir ce qui se cachait derrière le mot « agroécologie ». Voilà un terme « relativement » nouveau (des années 80), et qui est en train de devenir très à la mode (cf. campagne électorale récente). Avant qu'il ne soit complètement galvaudé, tentons une définition de ce mot étrange, qui lie deux notions, au premier abord contradictoires : agronomie - agriculture (= intervention volontariste des hommes sur leur milieu), et écologie (plutôt synonyme de naturel).

L'agroécologie : à la fois science, pratiques, et mouvement socio-politique

L'agroécologie, une science : c'est l'étude des relations entre les plantes cultivées, les animaux et leur milieu, dans le but de reproduire le modèle dans son champ, pour améliorer rendement agricole et résistance aux parasites, tout en ayant un impact environnemental le plus faible possible. Pour faire simple, il s'agit, dans son champ, « d'imiter la nature ». Un concept bien connu des forestiers....

L'agroécologie, des pratiques : l'objectif est de valoriser les pratiques anciennes, éprouvées et performantes, de proposer des solutions diversifiées et adaptées à chaque situation, à moindre coût, puis de favoriser la transmission de ces savoirs. En bref, on réécoute les vieux qui radotent et on oublie le modèle unique et hyper technicisé de l'agriculture intensive.

L'agroécologie, un mouvement socio-politique : le mot a été mis en avant dès les premières conférences mondiales sur le développement durable. Il a été repris par les mouvements prônant une agriculture alternative, accessible au plus grand nombre : les Paysans sans Terre en Amérique du Sud, les Semences Libérées (Kokopelli), Terre et Humanisme (Pierre Rabi).... Il est aujourd'hui utilisé par tout résistant au modèle agricole dominant. Toute récupération politique serait purement fortuite !?



L'agroécologie, c'est comme la prose de M. Jourdain

Nous faisons tous, ou presque, de l'agroécologie sans le savoir, à plus ou moins grande échelle. Quand nous récupérons épluchures de cuisine et herbes coupées du jardin pour faire du compost. Quand nous ramenons du fumier pour enrichir la terre du potager. Quand nous installons une ruche au fond du jardin. Quand nous tentons de retarder la progression des limaces affamées en répartissant de la cendre autour de nos salades. Quand nous mettons une couche de feuilles sèches, sciure ou écorces de pin au pied de nos arbustes, fleurs et plantes du potager, pour conserver l'humidité de la terre et limiter la pousse des plantes adventices. Par ces actions, nous utilisons des processus naturels qui vont nous permettre de récolter plus de légumes et de fruits.

Nous connaissons tous des modes de production qui sont des pratiques agroécologiques : l'agriculture biologique, la biodynamie, la permaculture... mais aussi l'ancien assolement triennal, avec la rotation des cultures et la mise en jachère chaque année d'une parcelle sur trois. Donc des systèmes agricoles dits « raisonnés », combinant productivité, faible impact sur l'environnement et gestion durable des ressources naturelles.

Les grands principes en agroécologie

Comme expliqué dans les définitions, l'agroécologie utilise les cycles naturels et optimise les interactions entre les êtres vivants et leur environnement. Les cinq principes de base à mettre en œuvre :

- *Enrichir et structurer le sol* >> labour léger, engrais naturels, couverture du sol...
- *Economiser l'eau* >> irrigation rationnelle et organisée, paillage, embocagement...
- *Utiliser les plantes compagnes* >> plantes de couverture, plante support, plante nourricière, plante protectrice telle quelle ou transformée (production de traitements phytosanitaires)...
- *Intégrer l'élevage dans l'agrosystème* >> fumier, production du fourrage...
- *Organiser le paysage* >> terrasses de culture, haies, agroforesterie...

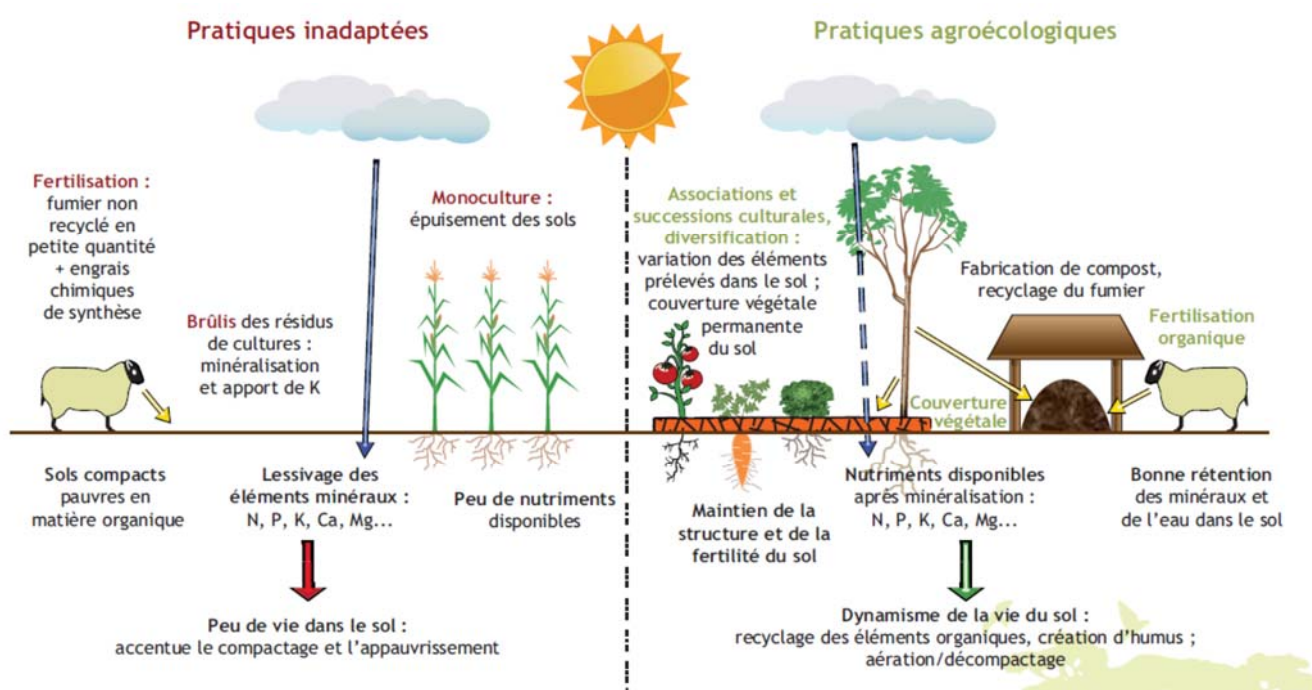


Schéma extrait du Guide de l'Agroécologie en pratiques d'Agrisud International

Pourquoi faire de l'agroécologie en Afrique, et plus précisément au Togo ?

L'agriculture, une activité essentielle : L'agriculture au Togo représente 30% de la surface du pays, 40% du PIB et occupe plus de 60% de la population active (En France, 50% de la surface, 2% du PIB et 3% de la population active). Les cultures sont essentiellement vivrières. La production la plus importante est celle du maïs, aliment principal des togolais, suivi du manioc et du sorgho. On trouve aussi des légumineuses (haricots, arachides), des légumes (tomates, aubergines blanches, poivrons, piments et autres plantes locales), des fruits (ananas, orange, citron, mangue, papaye...) et des palmiers à huile. Tous les togolais qui possèdent un lopin de terre cultivent des plantes vivrières pour s'assurer un maximum d'autosuffisance alimentaire, même s'ils ont un métier non agricole. Aujourd'hui la production agricole annuelle du pays ne couvre pas les besoins alimentaires de sa population, en constante augmentation (doublement en 40 ans). Sont importés du riz, du blé, et des produits alimentaires transformés (pâtes, sauce tomate, biscuits...).

Une agriculture sans moyens : Alors que les besoins sont présents et les conditions climatiques favorables, l'agriculture togolaise est une grande génératrice de pauvreté (près de 70% de pauvres parmi les cultivateurs, 40 % en moyenne dans le pays). Les raisons : une agriculture archaïque (un travail uniquement manuel, l'utilisation du feu pour « nettoyer » les champs et leurs abords), une surexploitation des parcelles entraînant l'appauvrissement des sols et la baisse des rendements, une pénurie de main d'œuvre. Les jeunes, qui sont pourtant très nombreux (60% de la population a moins de 25 ans), fuient ces conditions misérables pour aller chercher un travail moins pénible en ville.

Les solutions actuelles, peu durables : A défaut de pouvoir se payer un « beau » tracteur et autres engins mécaniques, l'agriculteur togolais utilise néanmoins des moyens modernes, prônés par de grandes multinationales : engrais de synthèse, glyphosate (pas prêt d'être interdit dans ces pays !) et divers insecticides, fongicides... Bien sûr tous ces produits sont épandus sans aucun matériel de protection. Car biocides et matériels coûtent chers ; l'agriculteur, qui a peu de moyens, donne la priorité aux produits. Le premier risque est celui des pollutions (sol et eau) et des impacts sur la santé des populations. Autre effet destructeur indirect de ces méthodes agricoles dites modernes : pour pouvoir acheter ces produits, les paysans togolais fabriquent et vendent du charbon de bois, et du coup, accélèrent la déforestation, déjà importante, de leur territoire.

Les solutions agroécologiques à encourager

Face à la situation de l'agriculture togolaise, l'agroécologie peut être une solution, voire la solution. Elle propose des systèmes agraires à coût modéré, en cherchant à utiliser au maximum les ressources présentes localement.

1^{er} objectif : améliorer la fertilité des sols pour augmenter les rendements. Pour cela, les associations humanitaires et les ONG encouragent les cultivateurs à fabriquer du compost, comme alternative au brûlage des herbes coupées avant la remise en culture du champ. Pour apporter un maximum d'éléments nutritifs, on ajoute dans le compost des déjections des animaux domestiques, des plantes riches en azote (l'atchamp, une liane ressemblant à notre clématite), des cendres des fourneaux à bois, des feuilles d'arbre balayées le matin devant les habitations. Et pas d'épluchures de légumes ou fruits, qui servent de nourriture aux poules et chèvres. Bien humidifié et aéré, il est possible de



fabriquer du compost en 6 semaines, grâce à la chaleur tropicale. On peut diminuer de moitié ce délai en faisant du compost liquide (même principe que le purin de plantes). Encore plus rapide et présent en grande quantité : l'urine ! Diluée, elle sert d'engrais. Macérée, elle sert d'herbicide. Elle peut être facilement récupérée dans des bidons de recyclage. Bien sûr, toutes ces solutions sont totalement gratuites !

2^{ème} objectif : économiser l'eau. Même si les cultures sont réalisées à la saison des pluies, les précipitations sont souvent irrégulières. A cause des températures maximales supérieures à 35°, une journée sans pluie nécessite d'arroser. La solution la plus simple pour économiser l'eau est le paillage, avec des herbes adventices coupées et séchées, ou avec de grandes feuilles des palmiers à huile. Plus complexe, semer une plante de couverture, une légumineuse qui apporte azote et limite l'évapotranspiration par rapport à un sol nu. Autre technique qui nécessite plus de temps : planter des arbres au milieu et en bordure du champ, pour apporter de l'ombrage. Là aussi, cette solution a d'autres intérêts. Le choix des espèces d'arbres peut apporter de l'azote (feuilles de glycéridia, de la famille des acacias ; espèces très nombreuses en Afrique) et du bois. En région tropicale, la culture d'arbre est aisée, que ce soit par semis ou bouturage. Et les graines et boutures sont gratuites !

3^{ème} objectif : *pratiquer l'alternance et l'association des cultures*. Afin de limiter l'épuisement rapide des sols, la rotation des cultures est indispensable. La fameuse succession : légume fruit > légume feuille > légume racine. Demandant plus de connaissances, on peut compléter cette succession en fonction des besoins nutritifs, en plantant d'abord des plantes gourmandes, puis de moins en moins exigeantes (ex : maïs > gingembre > ail). En plus de l'alternance, on favorise aussi l'association de certaines plantes, comme le maïs et le haricot ; la première servant de tuteur à la seconde, et la seconde apportant de l'azote à la première.

4^{ème} objectif : *lutter contre les parasites*. Les pratiques précédentes permettent déjà de limiter les attaques parasitaires. Mais cela n'évite pas toutes les attaques. En remplacement des produits chimiques, il est tout à fait possible de fabriquer des produits phytosanitaires à partir de matériaux naturels. Le purin d'ail est un excellent insecticide, et facile à réaliser. L'urine concentrée, un très bon désherbant. Les feuilles du neem, arbre courant sous les tropiques, éloignent les termites.

Voilà une série de solutions, divulguées par les associations faisant de la sensibilisation environnementale. Leur intérêt est qu'elles sont tout à fait abordables financièrement, donc particulièrement bien adaptées à une agriculture pauvre. Elles permettent surtout une vraie autonomie des agriculteurs. Il y a bien sûr des facteurs limitants. Toutes ces techniques demandent plus de temps et de connaissance, inconvénients compensés par la hausse des rendements et donc des revenus. De l'argent pour s'équiper en matériel et permettre à ses enfants de poursuivre leurs études.

Des solutions qui ont une résonnance dans les critiques de notre modèle agricole dominant. L'agroécologie pourrait rendre à nos agriculteurs cette autonomie qu'ils n'ont plus, et une meilleure rentabilité financière de leur exploitation, tout en restaurant les sols et les paysages.



Nourrissage des chèvres avec des branches de glycéridia, avant leur bouturage

Prochain article : forêt et gestion forestière au Togo

AUX RENDEZ-VOUS DES ARBRES

Aujourd'hui : un 5ème « secret » et « l'effort de guerre » nécessaire (2^{ème} partie)

L'affaire est entendue, la variété, la diversité et la complexité dans la composition des massifs forestiers sont les garanties les plus sûres de leur adaptation aux changements du climat. Et dix arbres de 10 ans ne remplaceront jamais un centenaire pour les bénéfices et services rendus par la forêt aux sociétés et aux milieux naturels. La 2ème partie de cette contribution consacrée à quelques secrets forestiers le prouve une fois de plus. Saviez-vous par exemple qu'une coévolution de 30 millions d'années a permis aux singes d'être des *jardiniers* des forêts tropicales par la dissémination de semences contenues dans leurs excréments et qu'en forêt tempérée ce sont certains oiseaux et rongeurs qui s'en chargent ? De combien d'autres mystères nos forêts sont-elles le patient et ingénieux incubateur ?

Après nous avoir signalé dans une 1ère contribution que 70% du PIB sud-américain dépendait des *rivières volantes* fabriquées par les forêts, l'agronome et chercheur brésilien Antonio Donato Nobre s'insurge ici contre la déforestation qui menace cette véritable poule aux œufs d'or.

Où en sommes-nous ?

Le changement climatique n'est plus une prévision scientifique mais une réalité. Les émissions de gaz CO2 ne cessent d'augmenter et les changements prédits par les scientifiques s'enchaînent comme prévu, avec plus de rapidité même, qu'on ne l'imaginait. La littérature sur ce vaste sujet est abondante mais reste fragmentaire. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu faire cette synthèse sur la gravité de la situation. Prenez « l'arc de déforestation », la partie sud de l'Amazonie, où le climat a déjà changé : les périodes de sécheresse ont augmenté et le volume des pluies a diminué. Dans l'Etat du Mato Grosso, les planteurs de soja ont retardé l'ensemencement. On voit des effets similaires au sud et à l'est de l'Amazonie se reproduire d'année en année. La sécheresse de 2005 était la pire du siècle. Celle de 2010 était déjà pire que celle de 2005 et la sécheresse exceptionnelle de 2014 a battu tous les records. Les effets externes de la déforestation amazonienne sont déjà une réalité. Le système est en train de se détraquer.

Comme dans l'Etat de São Paulo qui a connu en 2014 de graves pénuries d'eau ?

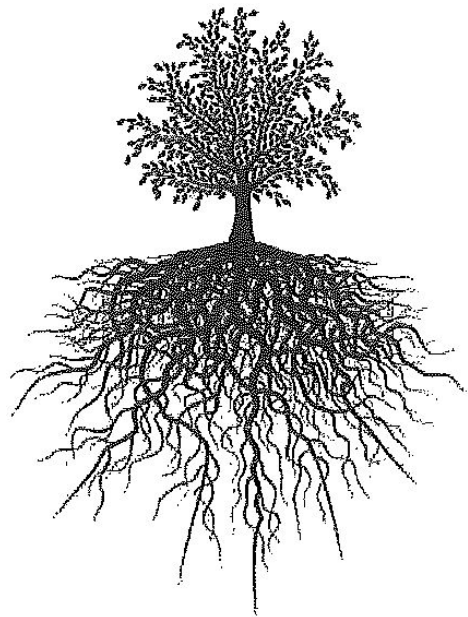
Tout le monde dit que le Brésil dispose de ressources infinies : nos agriculteurs affirment qu'ils peuvent entrer en compétition avec les plus grands producteurs mondiaux. Il ne faut pas oublier que nous n'aurions pas tout ce potentiel si cette forêt venait à disparaître. Bien sur, le climat change partout dans le monde, mais nous avons avec l'Amazonie un formidable absorbeur de chocs que nous sommes en train de perdre. Lorsque nous avons détruit pendant cinq cents ans la Mata Atlântica (ou forêt Atlantique, la forêt de type tropical qui s'étendait le long du littoral sud-est du pays ; de ses 1 290 700 km², il n'en reste que 95 000), nous n'avons pas ressenti les effets de cette dévastation parce que justement nous avions cette Amazonie protectrice derrière nous. Aujourd'hui, nous sommes en train de la détruire et les conséquences s'en ressentent à des milliers de km. Je n'ai rien contre l'agriculture, mais quelle sorte d'agriculture peut-on faire sans eau ?

Et quel est le cinquième et dernier « secret » amazonien ?

Il n'y a pas d'ouragan en Amazonie. La forêt est un pondérateur des phénomènes atmosphériques et un régulateur du climat. Or celui-ci commence à présenter des failles.

Dans une interview au quotidien Valor en 2009, vous annonciez un sérieux problème d'eau et de climat dans les cinq à six ans à venir. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je ne sais pas à quel point de non-retour nous sommes arrivés. La crise climatique est liée à la déforestation de l'Amazonie. La situation est extrêmement sérieuse et les estimations sur les changements à venir sont effrayantes. La science avait prévu ce scénario, mais rien ne s'est produit. Le gouvernement brésilien a fait un très bon travail de 2004 à 2012 en réduisant les déboisements de 27 000 à 4 000 km² par an. Mais le nouveau code forestier « réformé en 2012 », qui a amnistié ceux qui déboisent, a envoyé un signal d'impunité et tout a repris. Pour filer une métaphore, je dirais que nous sommes dans le Titanic et que l'iceberg est déjà en vue. Nous sommes tout près et voguons à grande vitesse.



Depuis quand cette erreur de pilotage dure-t-elle ?

Cette crise dure depuis des années. Nous devons arrêter cette folie et prendre nos responsabilités. Je ne parle pas que des hommes politiques ou des entrepreneurs : nous devons tous agir, c'est une question de responsabilité personnelle. Quand nous achetons un meuble en bois amazonien, nous utilisons un bois issu de la déforestation. Même légale, celle-ci produit une dégradation de la forêt. Ici, 90 % du bois est issu de la déforestation, c'est une véritable orgie !

Les Européens qui ont colonisé ces terres ont leur part de responsabilité. Ils ont tout pillé, détruit la culture locale et massacré les peuples natifs qui vivaient en paix et en harmonie avec leur environnement. Aujourd'hui, avec ces gens qui détruisent l'Amazonie, ce même schéma se reproduit. J'ai rencontré des gouverneurs d'Etat qui affirmaient : « c'est à nous, c'est le Brésil, on prend ce qui nous appartient ». j'ai entendu le même son de cloche ailleurs, dans toute l'Amérique latine.

Vous restez optimiste malgré tout !

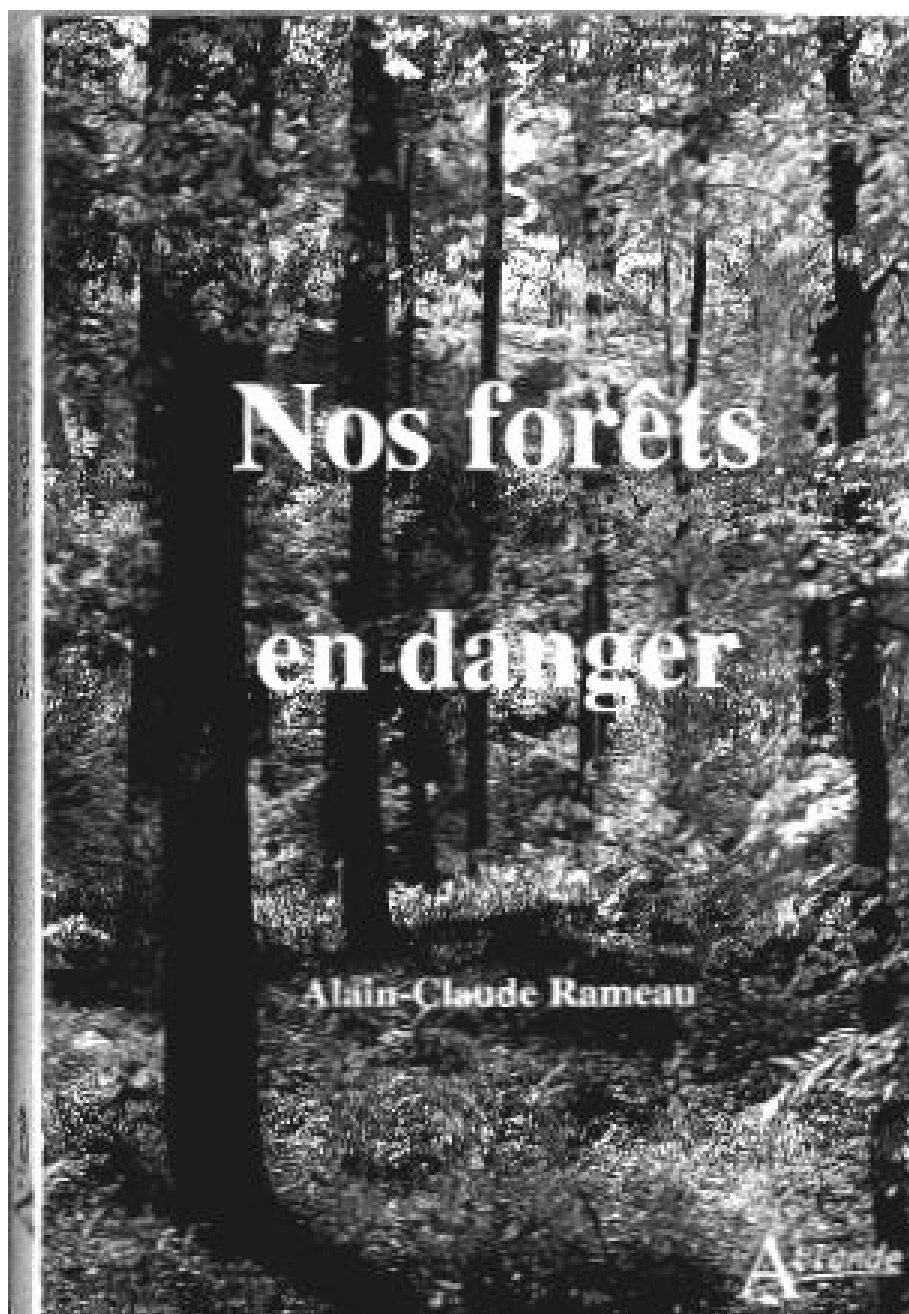
Le déboisement zéro ne suffit plus. Il faut faire un « effort de guerre » pour stopper la déforestation et reboiser tout ce qui a été coupé. Des techniques existent pour reconstruire les écosystèmes, d'autres sont à inventer. Les gouvernements du monde, les entrepreneurs et les élites doivent réagir comme lors de la crise financière de 2008. En quinze jours, ils ont trouvé des milliards de dollars pour sauver le système bancaire. Nous devons faire pareil pour éviter l'abîme climatique.

Quel en sera le coût ?

Le prix à payer sera bien moins élevé que le coût de la déforestation. Les dernières estimations sont d'environ 7 milliards de dollars, une goutte d'eau pour l'économie mondiale.

LA FORET SANS LANGUE DE BOIS

Ecrit sous un nom d'emprunt un cadre forestier témoigne dans un petit livre très informé des dangers qui menacent les forêts. Il nous explique de façon claire la dangerosité sociale et environnementale de la politique menée à l'ONF dont les choix exacerbent les relations au travail et rompent les fragiles équilibres nécessaires à la bonne conduite des forêts.



www.Atlande.eu

UN BEL ECHANGE CULTUREL

Dix ans, ça se fête ! C'est ce qu'a fait un groupe de 14 forestiers folkeux dont 6 Franc-Comtois, en décidant de célébrer la première décennie de la section Musique et Danses Trad de l'APAS, dans une région paradisiaque, en Sibérie ... non plus sérieusement, dans le nord-est de la Martinique, à Sainte-Marie, du 8 au 18 mai.

Apprivoiser le joyeux et physique Bèlè

Le groupe a été accueilli par un ancien collègue jurassien, en poste en Martinique depuis 7 ans et qui a participé à la section Apas en métropole, comme danseur et musicien (cabrette dans le Jura et tambour en Martinique !). Sur son île, il fait partie du groupe de musiciens et danseurs Ktam'Perkysion, dont il est le seul métropolitain.

Les folkeux ont échangé au son des percussions, et dansé le très technique Bèlè, des biguines, des quadrilles, des scotish et autres bourrées ... Des similitudes sont apparues dans les danses pratiquées en Martinique et en métropole.

Le mélange des deux cultures a bien fonctionné et chacun est reparti avec de nouvelles sensations dans les pieds et des musiques très joyeuses dans la tête ! Les Martiniquais dansant pieds nus ... les métropolitains ont dû s'adapter. Mais ils ont pris leur pied ! Forcément.

Des forestiers épicuriens

Outre les musiques et les danses, les forestiers ont pu découvrir la forêt tropicale humide (mahogany à petite ou grande feuille), sa végétation (balisier, oiseau du paradis et rose de porcelaine) et déguster quelques bons rhums et plats antillais, ainsi que de nombreux fruits.

Le séjour s'est terminé par une sortie en catamaran dans le sud de l'île avec la section voile de l'APAS qui, elle, avait navigué 10 jours vers les îles marquises.

La musique et la danse ont l'art de rassembler toutes celles et ceux qui vibrent au son des instruments ou des chanteurs !

L'invitation a été lancée aux Martiniquais de venir en métropole ... pour un nouvel échange musical.

An nou zouké ô swé a !



FAIS PAS CI, FAIS PAS ÇA

Les années passent, les réformes se succèdent, les notes de service, les directives d'application, les chartes pleuvent et avec elles leurs lots de restriction, d'interdiction, d'abandon de pratiques qui étaient le plus souvent très utiles ou conviviales, d'usages qui avaient pourtant fait leurs preuves et mettaient de l'huile dans les rouages.

Mais voilà, pour une direction qui a peur de tout, d'une communication libre, d'une insubordination de son personnel, d'accidents du travail, d'arrêts coûteux, il faut mettre fin à ce qui pourtant faisait notre quotidien, mais aussi qui incarnait notre savoir-faire, notre savoir-être.

Fais pas ci, fais pas ça,

Viens ici, mets-toi là,

Attention, prends-pas ton marteau ou ton arme chez toi

Ou sinon gare à toi.

Touche-pas à l'affouage, fais des FEB, des EA et devis superflus,

Sinon panpan cul-cul.

Fais pas ci fais pas ça,

Au resto, bois de l'eau,

Au bureau, contrôle tes mails et tes mots,

Dis bonjour à tout le monde

Sans trop de faconde.

En réunion, maîtrise ton langage,

Evite le tangage.

En forêt n'appelle plus les bois désignés

Et porte tes chaussures de sécurité.

Sur les grumes ne marche plus,

Une glissade, une de plus,

Et c'est l'arrêt, un poste vacant

Pour combien de temps ?

Porte ton casque, ton gilet fluo

Sinon tu vas tomber de haut...

Arrête de vendre du bois à l'UP

Pas le temps de réceptionner.

Le contrat doit être développé

Et seul l'acheteur peut classer.

Garde forestier, c'est du passé,

Tu es TFT,

Ton métier va évoluer,

Et aux ouvriers, tes tâches tu vas abandonner.

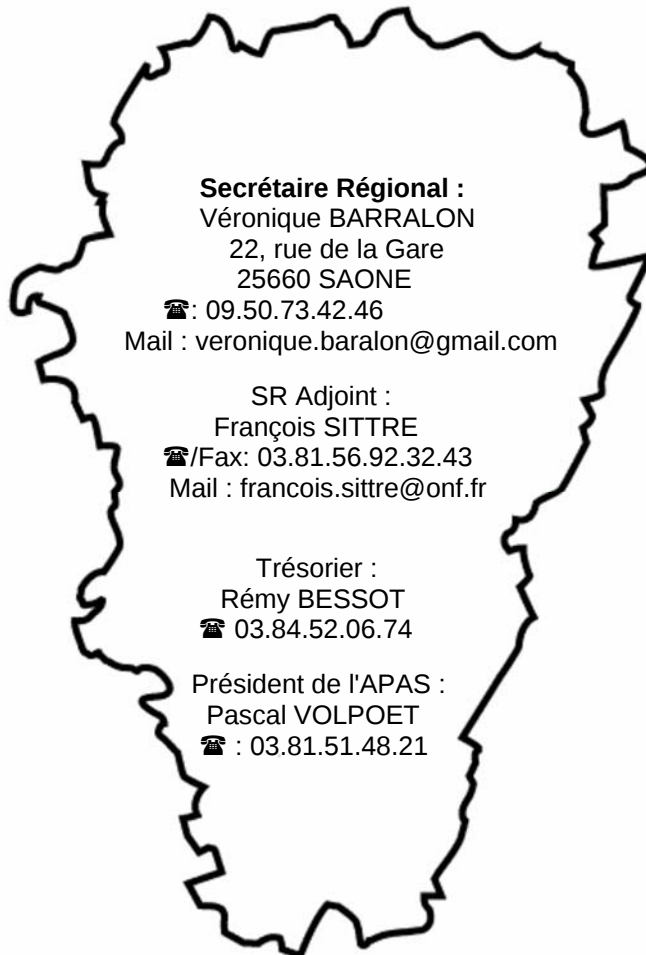


Adieu inventaires, martelages, foncier,
Arrête de te plaindre, tu vas te spécialiser :
Chef de projet, technico-commercial,
Ca va être un régal.
La presse syndicale, c'en est assez
Tout comme le temps passé dans les IRP !
Viens à Fraisans écouter le DG, ôte-toi de la tribune
Prends la porte sors d'ici
Ecoute ce qu'on te dit
Franc-comtois
Tête de mule, tête de bois
Tu vas recevoir un PV
Qu'est-ce que tu as fait de mon autorité ?
Je ne le dirai pas deux fois
Tu n'es qu'un insoumis
Je le dis avec mépris
Si tu ne fais rien de meilleur
Tu seras qu'un forestier râleur

Vous en faites pas les gars
Vous en faites pas les gars
Moi aussi on m'a dit ça
Fais pas ci fais pas ça
Et j'en suis arrivé là
Et j'en suis arrivé là
La la la la la la la.....



LE SNUPFEN Solidaires EN FRANCHE-COMTE



Secrétaire Régional :

Véronique BARRALON

22, rue de la Gare

25660 SAONE

☎ : 09.50.73.42.46

Mail : veronique.baralon@gmail.com

SR Adjoint :

François SITTRE

☎/Fax: 03.81.56.92.32.43

Mail : francois.sittre@onf.fr

Trésorier :

Rémy BESSOT

☎ 03.84.52.06.74

Président de l'APAS :

Pascal VOLPOET

☎ : 03.81.51.48.21

Secrétaire de section de l'agence de Besançon:

Laurent Brunner (☎ : 06.18.70.54.82) –

Adjoint : Frédérique LANGLOIS (☎ : 06.18.70.46.68)

Secrétaire de section de l'agence du Jura :

Cécile CAMBRIL (☎ : 06.26.41.68.65)

Adjoint : Thomas ABEL (☎ : 06..09.89.10.66)

Secrétaire de section de l'agence de VESOUL :

Laurent Chevalier (☎ : 06.13.32.04.55)

Adjoint : Michel MAGUIN (☎: 06.46.21.63.01)

Secrétaire de section de l'agence NORD-FRANCHE-COMTE

François SITTRE (☎ 03.81.92.32.43)

COTISATIONS 2017

GRADE	Cotisation annuelle
❖ Adjoint Administratif	132 €
❖ Chef de District Forestier	
❖ Adjoint Administratif 2ème Classe	144 €
❖ Adjoint Administratif 1ère Classe	156 €
❖ Technicien Forestier	168 €
❖ Secrétaire Administratif Classe Normale	180 €
❖ Technicien Principal Forestier	
❖ Secrétaire Administratif de Classe Supérieure	192 €
❖ Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle	204 €
❖ Chef Technicien Forestier	228 €
❖ Attaché Administratif	264 €
❖ CATE	
❖ IAE	276 €
❖ Attaché Administratif Principal	300 €
❖ IDAE	
❖ IGRF	348 €
❖ IGREFC	
❖ IGGREF	420 €



- le montant de la cotisation due par un stagiaire (lors d'une première prise de poste à l'ONF), est équivalente à **50 % du montant** de la cotisation de son grade
- pour les adhérents relevant du droit privé, la cotisation est égale à **0,75 % du salaire net**
- la cotisation des adhérents à temps partiel est égale à la cotisation du grade x % du temps travaillé
- les adhérents retraités payent **50 % de la cotisation** de leur dernier grade
- les cotisations syndicales sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de **66 % du montant total**

BULLETIN D'ADHESION SNUPFEN

NOM.....Prénom.....

Date de naissance Grade

Adresse.....

Tél : fax : mail :

Le Signature

**Bulletin à envoyer à : Rémy BESSOT - 14 rue Jean de la
Fontaine - 39300 CHAMPAGNOLE -
☎ : 03.84.52.06.74**

Contactez-le pour obtenir un imprimé de prélèvement automatique

ATTENTION : l'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de PAC (prélèvement automatique de cotisation) auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

*Ils n'étaient que quelques uns, ils furent foule soudain, ceci est de tous les temps.
Paul Eluard*

LE CINQUIEME JOUR ...

Le cinquième jour, titre d'un poème écrit cinq jours après l'élection de Trump qui voulait empêcher la diffusion d'informations concernant la Terre et son climat. Le 22 avril 2017, des scientifiques manifestent dans des centaines de villes dans le monde pour que les vérités scientifiques ne soient pas falsifiées, contestées ou dissimulées, pour que les vérités sur le réchauffement climatique ne soient pas secondaires.

Au cinquième jour
Il fut interdit aux scientifiques
qui étudiaient les rivières de parler
ou d'étudier les rivières.

Aux scientifiques qui étudiaient l'air
on demanda de ne pas parler de l'air,
et ceux qui travaillaient pour les paysans
furent muselés
et ceux qui travaillaient pour les abeilles

Du fin fond du Dakota du sud quelqu'un
commença à poster des faits.

On demanda aux faits de ne pas parler
et ils furent supprimés.
Les faits, étonnés d'être supprimés, se sont tus.

Alors seules les rivières
parlaient de rivières,
et seul le vent parlait des abeilles,
tandis que les bourgeons réels des arbres fruitiers
poursuivaient sans cesse l'avancée vers leurs fruits.

Le silence parlait fort du silence,
et les rivières continuaient à parler
des rivières, des rochers, de l'air.

Gravement, sans oreilles ni langues,
les rivières incontrôlées continuaient à parler.

Les chauffeurs de bus, magasiniers,
programmeurs, machinistes, comptables,
techniciens de labo, violoncellistes
continuaient à parler.

Ils parlaient le cinquième jour,
du silence.

